

Sous-section 2.—Écoles élémentaires et secondaires privées

Les écoles privées comprennent toutes les écoles non régies par une commission nommée officiellement ou élue par le public. Sauf au Québec, elles ne bénéficient pas de subventions publiques. L'enseignement y est semblable à celui des écoles publiques, sauf qu'on y peut cultiver davantage la musique, l'art dramatique et les beaux-arts. Dans les écoles dirigées par les religieux, l'instruction religieuse reçoit plus d'attention. Dans la plupart des provinces, les écoles privées sont soumises à une certaine inspection ou réglementation du ministère de l'Instruction publique.

Sur les 865 écoles privées faisant rapport en 1953-1954, Québec en comptait 550, l'Ontario 110, les provinces des Prairies 130, la Colombie-Britannique 41 et les provinces Maritimes 34. Il y avait 6,057 instituteurs de plein temps, dont 1,593 hommes. En dehors du Québec, le traitement des instituteurs laïques de ces écoles variait de \$1,000 à \$8,000, leur traitement médian s'établissant à \$2,432. Les traitements des instituteurs religieux sont omis, car ils sont généralement minimes. En 1953-1954, il y avait, dans les écoles privées faisant rapport, 41,727 filles et 31,595 garçons, environ 63 p. 100 de ces élèves étant inscrits au cours primaire. A l'échelon secondaire, on comptait 24,711 filles et 17,574 garçons.

Les écoles privées sont surtout financées par les frais de scolarité, des legs ou des dons, ou sont entretenues par les organisations religieuses. Les droits annuels varient beaucoup: en 1953-1954 (huit provinces), 122 écoles n'exigeaient aucun droit ou exigeaient des droits inférieurs à \$50, trois écoles exigeaient des droits de \$500 ou plus pour les externes, neuf pensionnats n'exigeaient aucun droit ou exigeaient des droits inférieurs à \$50 et 13 autres pensionnats exigeaient des droits de \$1,000 ou plus. La moyenne des droits en 1953-1954 était de \$90 pour les externes et de \$450 pour les pensionnaires. Les dépenses des écoles privées de toutes les provinces, pour la même année, ont atteint \$18,869,000, dont \$6,100,000 affectés aux traitements des instituteurs.

7.—Inscriptions aux écoles élémentaires et secondaires privées, par province, années scolaires terminées en 1945-1954

NOTA.—Les chiffres à partir de 1921 figurent dans le tableau correspondant de l'Annuaire de 1937 et des années suivantes. Terre-Neuve compte une petite école privée.

Année	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1945.....	754	3,913	2,843	61,828	15,911	4,593	3,544	2,032	5,704	101,122
1946.....	804	3,362	2,903	..	16,336	4,643	3,682	2,852	5,576	40,158 ¹
1947.....	803	3,109	2,841	..	15,694	4,125	3,721	2,507	5,195	37,995 ¹
1948.....	877	3,414	2,341	59,020	16,588	4,653	2,710	2,519	5,983	98,103
1949.....	951	3,894	2,504	60,000 ²	18,251	5,348	2,625	3,630	6,334	103,537 ²
1950.....	971	4,217	2,306	56,240	18,823	5,271	2,630	3,539	6,256	100,253
1951.....	969	4,709	2,129	55,667	20,141	6,226	3,138	3,527	6,170	102,676
1952.....	1,004	4,690	1,852	55,111 ²	18,573	6,564	2,842	3,447	6,531	100,614 ²
1953.....	1,029	4,990	1,650	60,395	18,100	6,749	2,886	3,515	7,072	106,386
1954.....	1,088	5,161	1,683	67,293	17,837	7,238	3,006	4,412	7,889	115,607

¹ Sans le Québec.

² Estimation.

Collèges de commerce.—Sur les 132 écoles commerciales faisant rapport en 1953-1954 dans huit provinces (Québec et Terre-Neuve non compris), les provinces Maritimes en comptaient 15, l'Ontario 75, les provinces des Prairies 25 et la Colombie-Britannique 17. Ces écoles employaient 110 hommes et 277 femmes à plein temps et 29 hommes et 100 femmes à temps partiel.

Dans ces écoles, les élèves du sexe féminin sont la grande majorité. Les inscriptions aux cours du soir l'emportent de beaucoup sur les inscriptions aux cours réguliers du jour. Voici les chiffres de 1953-1954: cours réguliers du jour, 10,754 filles et 2,013 garçons; cours par correspondance, 601 filles et 174 garçons. Le total a augmenté de 515 sur 1952-1953. Plus des trois quarts des étudiants du jour étaient âgés de 16 à 19 ans.

Les frais de scolarité mensuels varient de \$9 à \$35 pour les classes du jour et de \$3 à \$15 pour les classes du soir. Le total des frais de gestion en 1954 a dépassé \$2,886,000, dont \$1,308,000 affectés aux traitements des instituteurs.